

Revalorisation : le ministre doit revoir sa copie



Le ministère a présenté aux organisations syndicales ses derniers scénarii de revalorisation pour les personnels pour l'année 2021.

Le ministère a fait le choix de privilégier l'indemnitaire comme unique moyen de revalorisation des personnels.

Au vu des annonces salariales, la CGT Éduc'action ne peut que pointer l'inconséquence du ministère sur une question pourtant essentielle pour les personnels.

En effet, il n'y a toujours aucune piste sur le montant et les modalités de revalorisation concernant la programmation pluriannuelle annoncée par le gouvernement.

Pour le moment, donc, la revalorisation se limite toujours à 500 millions d'euros annuels à partir de 2022 (400 millions pour 2021).

Pire, sur cette somme, seuls 311 millions en rythme annuel seraient consacrés à une réelle augmentation du traitement des personnels.

260 millions seraient dédiés aux personnels enseignant-es, CPE et Psy-EN, sous la forme d'une « prime d'attractivité » dégressive selon l'ancienneté (l'échelon des enseignant-es) versée à partir de mai 2021. Ce n'est donc pas une augmentation de salaire via une refonte des grilles mais un dispositif qu'un futur gouvernement pourrait très facilement annuler.

Le ministère demande aux organisations syndicales de choisir entre 4 scénarii de versement de la prime à partir du 2^e échelon jusqu'au 5e, 6e, 7e ou 8e du premier grade, soit seulement entre 14 et 42% des enseignant-es. Pour les autres, rien si ce n'est la promesse d'augmenter de 1700 le nombre de promotions annuelles à la hors classe.

Pour les autres catégories de personnels du ministère, seuls 51 millions sont budgétés, en priorité pour les directions d'écoles et les personnels de direction, voire de santé. Autrement dit, rien pour les personnels les plus mal payés, les catégories C ou les plus de 100 000 AESH.

Par ailleurs, le ministère se rend compte enfin que les enseignant-es se paient leurs outils de travail depuis des années (ordinateurs, imprimantes, consommables, forfait internet...) et promet une prime annuelle dès le 1^{er} janvier de... 150 euros net par an (dispositif dont seraient exclu-es les CPE, Psy-En, enseignant-es stagiaires et professeur-es documentalistes !). Pour la CGT Éduc'action, cette prime, notoirement insuffisante, ne compense pas les dépenses des personnels et ne peut pas être considérée comme une revalorisation, comme le fait le ministère.

À la différence des premières annonces de février, le ministère ne parle plus d'heures supplémentaires imposées ou de paiement de formations en dehors du temps de travail. Pour la « revalorisation » de 2021, l'introduction de la prime d'équipement suite au confinement a absorbé le budget qu'il comptait y consacrer. Le ministre compte toujours lier le programme de revalorisation pluriannuel à des contreparties qu'il appelle une « redéfinition des métiers », lors du « Grenelle de l'Éducation ».

Pour la CGT Éduc'action, il est hors de question de choisir entre des scénarii insuffisants et de séparer les discussions sur les annonces pour 2021, portant sur les débuts de carrière et celles sur le plan pluriannuel, concernant le reste des personnels.

Plus que jamais, la CGT Éduc'action exige une revalorisation salariale immédiate de 400€, une hausse de la valeur du point d'indice et des grilles indiciaires, sans contrepartie, pour TOUS les personnels de l'Éducation nationale.

Montreuil, le 13 octobre 2020